



SARL VEGA

20 rue Descartes

33000 BORDEAUX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre d'Aquitaine

4-6 rue René Cassin – Triopolis 3 – 33300 BORDEAUX

SARL au capital de 27 000 € - SIRET 832 223 507 00027

RCS Bordeaux 832 223 507 - APE 6920 Z

TVA n° FR 46 832 223 507

Tél : 06 26 44 20 30

E-mail : thomas.lange@2lvconseil.com

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL VEGA** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 2 598 986 euros

Chiffre d'affaires : 824 566 euros

Résultat net comptable : 482 260 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit .

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence de l' (des) observation(s) décrite(s) dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BORDEAUX
Le 19/06/2023

Signature

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	217 622	2 069	215 553	210 809
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	83 300		83 300	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	33 227	26 083	7 145	11 951
	Immobilisations en cours				83 300
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	647 967		647 967	631 300
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 624		2 624	2 544
TOTAL (II)		984 741	28 152	956 589	939 904
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	10 965		10 965	134 346
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	616 212		616 212	423 230
	Autres créances	1 014 641		1 014 641	782 326
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
	Charges constatées d'avance	579		579	20 391
					277
	TOTAL (III)	1 642 396		1 642 396	1 360 569
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 627 137	28 152	2 598 986	2 300 473
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					2 544
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	602 800	602 800
	RESERVES		
	Réserve légale	26 898	12 670
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	75 047	75 047
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	482 260	74 508
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 187 005	765 024
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	24 580	31 209
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 062 242	54 392
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 334	288 680
	Dettes fiscales et sociales	189 143	256 832
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	118 681	904 335
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 411 981	1 535 449
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 598 986	2 300 473
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	482 260,36	74 507,57
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 400 891	1 524 360
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	3 364	
	(3) Dont emprunts participatifs		

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		956 589	36,81	939 904	40,86	16 685	1,78
Concessions brevets et droits similaires		215 553	8,29	210 809	9,16	4 744	2,25
MARQUE - FUFU		210 809	8,11	210 809	9,16		
LOGICIEL ACD COMPTABILITE		6 813	0,26			6 813	
AMORT LOGICIEL COMPTABILITE		(2 069)	-0,08			(2 069)	
Autres immobilisations incorporelles		83 300	3,21			83 300	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS		83 300	3,21			83 300	
Autres immobilisations corporelles		7 145	0,27	11 951	0,52	(4 807)	-40,22
INST ALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, A		2 000	0,08	2 000	0,09		
MATERIEL DE TRANSPORT		19 190	0,74	19 190	0,83		
MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMAT		9 904	0,38	7 642	0,33	2 262	29,60
MOBILIER		1 087	0,04	505	0,02	583	115,41
MOBILIER U.E.		1 046	0,04	1 046	0,05		
AMORTISSEMENTS INST ALLATIONS GENERALES,		(1 577)	-0,06	(1 177)	-0,05	(400)	-33,99
AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE TRANSPORT		(16 237)	-0,62	(11 648)	-0,51	(4 589)	-39,40
AMORTISSEMENTS DU MATERIEL INFORMATIQUE		(7 102)	-0,27	(4 857)	-0,21	(2 244)	-46,21
AMORTISSEMENTS DU MOBILIER		(440)	-0,02	(231)	-0,01	(208)	-90,08
AMORTISSEMENTS MOBILIER U.E.		(728)	-0,03	(518)	-0,02	(209)	-40,36
Immobilisations corporelles en cours				83 300	3,62	(83 300)	-100,00
IMMOS CORPORELLES EN COURS				83 300	3,62	(83 300)	-100,00
Autres participations		647 967	24,93	631 300	27,44	16 667	2,64
TITRES - FUFU BDX		500 000	19,24	500 000	21,73		
TITRES - FUFU DEVELOPPEMENT		5 000	0,19	5 000	0,22		
TITRES - FUFU RAMEN NICE		15 000	0,58			15 000	
TITRES - FUFU OZ		5 000	0,19	5 000	0,22		
TITRES - FUFU LISBONNE		1 667	0,06			1 667	
TITRES - FUFU TOULOUSE		85 300	3,28	85 300	3,71		
TITRES - FUFU BAYONNE		20 000	0,77	20 000	0,87		
TITRES - CHAMOIS ROUGE		1 000	0,04	1 000	0,04		
TITRES - MITSUBA GRENOBLE		5 000	0,19	5 000	0,22		
TITRES - FUFU AMIENS		5 000	0,19	5 000	0,22		
TITRES - MITSUBA BORDEAUX		5 000	0,19	5 000	0,22		
Autres immobilisations financières		2 624	0,10	2 544	0,11	80	3,15
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		2 209	0,09	2 129	0,09	80	3,77
CAUTIONS BANCAIRES		415	0,02	415	0,02		
TOTAL III - Actif Circulant NET		1 642 396	63,19	1 360 569	59,14	281 828	20,71
Marchandises		10 965	0,42	134 346	5,84	(123 382)	-91,84
MARCHANDISES (OU GROUPE) A		10 965	0,42	134 346	5,84	(123 382)	-91,84
Créances clients et comptes rattachés		616 212	23,71	423 230	18,40	192 982	45,60
Collectif clients débiteurs		444 107	17,09	339 008	14,74	105 099	31,00
CLIENTS - FACTURES A ET ABLIR		172 104	6,62	84 221	3,66	87 883	104,35
Autres créances		1 014 641	39,04	782 326	34,01	232 315	29,70
Collectif fournisseurs débiteurs		1 440	0,06	3 559	0,15	(2 119)	-59,54
JULIEN CAILLEAU		2 735	0,11			2 735	
TVA DED S/ABS - 20%		2 305	0,09	5 517	0,24	(3 212)	-58,22
TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES SUR FNP		149	0,01	16 909	0,74	(16 760)	-99,12
TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER		1 572	0,06			1 572	

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
COMPTE COURANT ASSOCIE FUFU BAYONNE	111 532	4,29			111 532	
COMPTE COURANT ASSOCIE CHAMOIS ROUGE	229 764	8,84			229 764	
COMPTE COURANT ASSOCIE FUFU RAMEN NICE	160 812	6,19			160 812	
COMPTE COURANT ASSOCIE MITSUBA GRENOBLE	240 918	9,27			240 918	
COMPTE COURANT ASSOCIE MITSUBA BORDEAUX	134 743	5,18			134 743	
COMPTE COURANT ASSOCIE FUFU OZ	2 816	0,11			2 816	
COMPTE COURANT ASSOCIE FUFU AMIENS	92 307	3,55			92 307	
COMPTE COURANT ASSOCIE FUFU LISBONNE	11 000	0,42			11 000	
ASSOCIES - P.A.R. - INTERETS DES COMPTES COU	17 206	0,66	2 739	0,12	14 467	528,16
FUFU OZ			2 946	0,13	(2 946)	-100,00
MITSUBA GRENOBLE			142 936	6,21	(142 936)	-100,00
MITSUBA BORDEAUX			72 500	3,15	(72 500)	-100,00
CHALEZ OZ	1 558	0,06	1 558	0,07		
CHAMOIS ROUGE			333 845	14,51	(333 845)	-100,00
FUFU DEVELOPPEMENT			178	0,01	(178)	-100,00
FUFU 2- SIEK	1 085	0,04	1 085	0,05		
PLANITRON	525	0,02	525	0,02		
FUFU AMIENS			28 949	1,26	(28 949)	-100,00
FUFU BAYONNE			166 605	7,24	(166 605)	-100,00
NDF SALARIES	1 792	0,07	2 474	0,11	(682)	-27,58
NDF BRICE MARTIN	383	0,01			383	
Disponibilités			20 391	0,89	(20 391)	-100,00
BANQUE - BPACA - COMPTE COURANT - N°624909			20 391	0,89	(20 391)	-100,00
Charges constatées d'avance	579	0,02	277	0,01	303	109,51
CHARGES CONT ATEES D'AVANCE	579	0,02	277	0,01	303	109,51
TOTAL DUBILAN ACTIF	2 598 986	100,00	2 300 473	100,00	298 512	12,98

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		1 187 005	45,67	765 024	33,26	421 981	55,16
Capital Social ou individuel		602 800	23,19	602 800	26,20		
CAPITAL SOUSCRIT - APPELE, VERSE		602 800	23,19	602 800	26,20		
Réserve légale		26 898	1,03	12 670	0,55	14 228	112,30
RESERVE LEGALE		26 898	1,03	12 670	0,55	14 228	112,30
Autres réserves		75 047	2,89	75 047	3,26		
AUTRES RESERVES		75 047	2,89	75 047	3,26		
Résultat de l'exercice		482 260	18,56	74 508	3,24	407 753	547,26
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		1 411 981	54,33	1 535 449	66,74	(123 468)	-8,04
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		24 580	0,95	31 209	1,36	(6 629)	-21,24
EMPRUNT - BPACA - 50K		21 198	0,82	31 187	1,36	(9 989)	-32,03
EMPRUNTS -INTERETS COURUS NON ECHUS		9		13		(4)	-32,03
EMPRUNTS ASSURANCES COURUS NON ECHUS		9		9			
BANQUE - BPACA - COMPTE COURANT - N°624909		3 364	0,13			3 364	
Emprunts et dettes financières divers		1 062 242	40,87	54 392	2,36	1 007 850	N/S
COMPTE COURANT ASSOCIE FUFU BORDEAUX		766 696	29,50			766 696	
COMPTE COURANT ASSOCIE FUFU TOULOUSE		183 358	7,05			183 358	
COMPTE COURANT ASSOCIE FUFU DEVELOPPEM		24 841	0,96			24 841	
COMPTE COURANT ASSOCIE LUDOVIC-ANGE CHA		66 607	2,56	48 464	2,11	18 144	37,44
ASSOCIES - C.A.P. - INTERETS DES COMPTES COU		20 740	0,80	5 929	0,26	14 811	249,82
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		17 334	0,67	288 680	12,55	(271 346)	-94,00
Collectif fournisseurs créditeurs		15 176	0,58	183 259	7,97	(168 083)	-91,72
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES		2 157	0,08	105 421	4,58	(103 264)	-97,95
Dettes fiscales et sociales		189 143	7,28	256 832	11,16	(67 689)	-26,36
PERSONNEL-REMUNERATIONS DUES		12 447	0,48			12 447	
SAO JIMBO				926	0,04	(926)	-100,00
JULIEN CAILLEAU				312	0,01	(312)	-100,00
STEPHANIE CAILLEAU				1 856	0,08	(1 856)	-100,00
BRICE MARTIN				6 057	0,26	(6 057)	-100,00
MEHDI MAHJOUB				2 197	0,10	(2 197)	-100,00
DETTE PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER		15 837	0,61	10 675	0,46	5 162	48,36
CHARGES SOCIALES - TNS - A PAYER		15 756	0,61	98 926	4,30	(83 170)	-84,07
PERSONNEL - RETARD DE PAIEMENT TNS		15 915	0,61			15 915	
URSSAF		18 267	0,70	6 636	0,29	11 631	175,29
MUTUELLE AXA		1 488	0,06			1 488	
MALAKOFF RETRAITE		2 184	0,08	11 815	0,51	(9 631)	-81,52
TA - CHG SOCIALES A PAYER		198	0,01	619	0,03	(421)	-68,06
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER		5 586	0,21	3 840	0,17	1 746	45,47
FORMATION CONTINUE - CHARGES A PAYER				475	0,02	(475)	-100,00
ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR SUR DES TIER		1 298	0,05	803	0,03	496	61,78
ETAT ACTIVITE PARTIELLE				668	0,03	(668)	-100,00
ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES				23 340	1,01	(23 340)	-100,00
TVA A DECAISSER EN FRANCE		25 655	0,99	17 938	0,78	7 717	43,02
TVA COLLECTEE - 20%		59 723	2,30	39 263	1,71	20 460	52,11
TVA COLLECTEE 5,5% DEBITS		1 564	0,06	1 669	0,07	(105)	-6,29
TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES SUR FAE		6 134	0,24	11 684	0,51	(5 551)	-47,50
TVA A REGULARISER				11 131	0,48	(11 131)	-100,00

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
TVA COLLECTEE A REGULARISER	6 963	0,27			6 963	
ETATS CHARGES A PAYER	130	0,01	6 004	0,26	(5 874)	-97,83
Autres dettes	118 681	4,57	904 335	39,31	(785 655)	-86,88
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	118 681	4,57			118 681	
FUFU			715 843	31,12	(715 843)	-100,00
FUFU TOULOUSE			188 492	8,19	(188 492)	-100,00
TOTAL DUBILAN PASSIF	2 598 986	100,00	2 300 473	100,00	298 512	12,98

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	198 797		198 797	59 497
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	625 769		625 769	625 759
	Montant net du chiffre d'affaires	824 566		824 566	685 256
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				7 157
	Autres produits			185 148	219 382
	Total des produits d'exploitation (1)			1 009 714	911 795
	Achats de marchandises			52 479	193 843
	Variation de stock			123 382	(134 346)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			186 532	193 609
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 314	7 049
	Salaires et traitements			338 277	394 117
	Charges sociales du personnel			76 996	43 642
	Cotisations personnelles de l'exploitant			79 602	111 592
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			9 720	7 152
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			45	188
	Total des charges d'exploitation (2)			872 346	816 847
RESULTAT D'EXPLOITATION				137 368	94 948

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		137 368	94 948
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	364 392	2 739
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	201	4
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		364 592	2 743
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	22 295	7 067
	Différences négatives de change	68	(8)
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		22 363	7 059
RESULTAT FINANCIER		342 229	(4 316)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		479 597	90 632
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	4 351	8 500
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	4 351	8 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 688	1 285
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	1 688	1 285
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 663	7 215
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			23 340
TOTAL DES PRODUITS		1 378 657	923 038
TOTAL DES CHARGES		896 397	848 531
RESULTAT DE L'EXERCICE		482 260	74 508

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

364 392

2 739

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		1 009 714	<i>122,45</i>	911 795	<i>133,06</i>	97 919	<i>10,74</i>
Ventes de marchandises		198 797	<i>24,11</i>	59 497	<i>8,68</i>	139 300	<i>234,13</i>
Ventes de marchandises FRANCE		198 797	<i>24,11</i>	59 497	<i>8,68</i>	139 300	<i>234,13</i>
VENTE DE MARCHANDISES - 20%		198 797	<i>24,11</i>	59 497	<i>8,68</i>	139 300	<i>234,13</i>
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		625 769	<i>75,89</i>	625 759	<i>91,32</i>	10	
Production vendue Services FRANCE		625 769	<i>75,89</i>	625 759	<i>91,32</i>	10	
HONORAIRES - FRAIS DE GESTION - FUFU BDX - 20		91 000	<i>11,04</i>	77 500	<i>11,31</i>	13 500	<i>17,42</i>
HONORAIRES - FRAIS DE GESTION - FUFU TLE - 20%		65 000	<i>7,88</i>	77 500	<i>11,31</i>	(12 500)	<i>-16,13</i>
HONORAIRES - FRAIS DE GESTION - FUFU BAY - 20		36 000	<i>4,37</i>	46 667	<i>6,81</i>	(10 667)	<i>-22,86</i>
HONORAIRES DE PRESIDENCE - FUFU BDX - 20%		260 000	<i>31,53</i>	195 000	<i>28,46</i>	65 000	<i>33,33</i>
HONORAIRES DE PRESIDENCE - FUFU TLE - 20%				75 000	<i>10,94</i>	(75 000)	<i>-100,00</i>
HONORAIRES DE PRESIDENCE - FUFU BAY - 20%				37 500	<i>5,47</i>	(37 500)	<i>-100,00</i>
REFACTURATION FRAIS COMM/MKT G 20%		1 179	<i>0,14</i>	927	<i>0,14</i>	253	<i>27,30</i>
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES				10 550	<i>1,54</i>	(10 550)	<i>-100,00</i>
PRODUITS DES NEGOCIATIONS ACHATS/VENTES G		121 977	<i>14,79</i>	56 543	<i>8,25</i>	65 434	<i>115,72</i>
PRODUITS DES NEGOCIATIONS ACHATS/VENTES GR		36 477	<i>4,42</i>	37 175	<i>5,42</i>	(698)	<i>-1,88</i>
PRODUITS S'NEGOCIATIONS ACHATS 0%		(10)		9 164	<i>1,34</i>	(9 174)	<i>-100,11</i>
PRODUITS DES NEGOCIATIONS ACHAT S/VENTES GR		14 146	<i>1,72</i>			14 146	
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES 20%				2 235	<i>0,33</i>	(2 235)	<i>-100,00</i>
Montant net du chiffre d'affaires		824 566	<i>100,00</i>	685 256	<i>100,00</i>	139 310	<i>20,33</i>
Reprises sur provisions, transferts de charges				7 157	<i>1,04</i>	(7 157)	<i>-100,00</i>
TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION				7 157	<i>1,04</i>	(7 157)	<i>-100,00</i>
Autres produits d'exploitation		185 148	<i>22,45</i>	219 382	<i>32,01</i>	(34 234)	<i>-15,60</i>
REDEVANCES MARQUE FUFU DE FUFU 1 6% CA		102 000	<i>12,37</i>	98 637	<i>14,39</i>	3 363	<i>3,41</i>
REDEVANCES MARQUE FUFU DE FUFU TLE 6% CA		69 008	<i>8,37</i>	75 216	<i>10,98</i>	(6 208)	<i>-8,25</i>
REDEVANCES MARQUE FUFU DE FUFU BAYONNE 6				40 891	<i>5,97</i>	(40 891)	<i>-100,00</i>
REDEVANCES MARQUE MITSUBA DE MIT BORDEA		14 059	<i>1,71</i>	4 633	<i>0,68</i>	9 426	<i>203,47</i>
PRODUITS DIVERS DE GESTION COU				1		(1)	<i>-100,00</i>
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		81	<i>0,01</i>	4		76	<i>N/S</i>
Total des charges d'exploitation		872 346	<i>105,79</i>	816 847	<i>119,20</i>	55 500	<i>6,79</i>
Achats de marchandises		52 479	<i>6,36</i>	193 843	<i>28,29</i>	(141 364)	<i>-72,93</i>
ACHATS DE MARCHANDISES - 20%		7 332	<i>0,89</i>	88 072	<i>12,85</i>	(80 740)	<i>-91,68</i>
ACHATS DE MARCHANDISES - IMPORT		37 932	<i>4,60</i>	21 380	<i>3,12</i>	16 552	<i>77,42</i>
ACHATS DE MARCHANDISES - U.E.				84 391	<i>12,32</i>	(84 391)	<i>-100,00</i>
ACHATS DE MARCHANDISES EXO		7 215	<i>0,88</i>			7 215	
Variation de stocks de marchandises		123 382	<i>14,96</i>	(134 346)	<i>-19,61</i>	257 728	<i>191,84</i>
VARIATION DE STOCKS DE MARCHAN		123 382	<i>14,96</i>	(134 346)	<i>-19,61</i>	257 728	<i>191,84</i>
Autres achats et charges externes		186 532	<i>22,62</i>	193 609	<i>28,25</i>	(7 077)	<i>-3,66</i>
ELECTRICITE		999	<i>0,12</i>	1 577	<i>0,23</i>	(578)	<i>-36,67</i>
CARBURANT		13 447	<i>1,63</i>	7 245	<i>1,06</i>	6 202	<i>85,60</i>
CARBURANT 2		1 146	<i>0,14</i>	778	<i>0,11</i>	367	<i>47,19</i>
CARBURANT ETRANGER		433	<i>0,05</i>			433	
FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUI		1 144	<i>0,14</i>	3 602	<i>0,53</i>	(2 459)	<i>-68,25</i>
PETITS EQUIPEMENTS - EXO				2 669	<i>0,39</i>	(2 669)	<i>-100,00</i>

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 286	0,16	539	0,08	746	138,33
LOCATION - 166 COURS MARECHAL GALLIENI - T	8 624	1,05	8 526	1,24	99	1,16
LOCATIONS DIVERSES			238	0,03	(238)	-100,00
LOCATION MATERIEL DE TRANSPORT AUDI Q5	929	0,11	10 817	1,58	(9 888)	-91,41
LOCATION MATERIEL DE TRANSPORT TIGUAN	4 840	0,59	4 840	0,71		
LOCATIONS VEHICULES DIVERS	1 010	0,12	1 281	0,19	(271)	-21,15
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 644	0,20	1 644	0,24		
CHARGE LOCATIVE - TAXE FONCIERE	1 500	0,18			1 500	
ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	3 868	0,47	11 833	1,73	(7 965)	-67,31
MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 943	0,24	1 482	0,22	460	31,06
MAINTENANCE INFORMATIQUE - U.E	1 188	0,14	1 307	0,19	(119)	-9,10
MAINTENANCE INFORMATIQUE - EXO	97	0,01	188	0,03	(91)	-48,41
MAINTENANCE INFORMATIQUE COMPTABILITE	2 376	0,29			2 376	
MULTIRISQUE	410	0,05	394	0,06	16	4,13
ASSURANCE - RCMS APU - AXA	1 449	0,18	1 077	0,16	372	34,58
ASSURANCES / EMPRUNTS	255	0,03			255	
ASSURANCES - MATERIEL DE TRANSPORT	9 983	1,21	9 199	1,34	785	8,53
ASSURANCES SUR EMPRUNTS			255	0,04	(255)	-100,00
ASSURANCES MATERIEL INFORMATIQUE	209	0,03			209	
ASSURANCE HOMME CLE	3		527	0,08	(523)	-99,35
FRAIS DE FORMATION	270	0,03			270	
HONORAIRES 2LV CONSEIL	4 533	0,55	2 500	0,36	2 033	81,33
HONORAIRES JURIDIAL	3 366	0,41	5 827	0,85	(2 461)	-42,24
HONORAIRES SODIAL	1 350	0,16	1 140	0,17	210	18,42
HONORAIRES DIVERS	5 478	0,66	77	0,01	5 401	N/S
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	993	0,12	8		985	N/S
ANNONCES ET INSERTIONS TAXABLES	2 033	0,25	20 284	2,96	(18 251)	-89,98
PUBLICITE EXO			60	0,01	(60)	-100,00
ANNONCES ET INTERTIONS TAXABLES - MITSUBA	8 126	0,99			8 126	
ANNONCES ET INTERTIONS TAXABLES - FUFU	15 059	1,83			15 059	
ANNONCES ET INTERTIONS TAXABLES - HEMBLE	1 980	0,24			1 980	
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLI	(15 833)	-1,92	20 000	2,92	(35 833)	-179,17
CADEAUX CLIENTS	1 436	0,17	3 036	0,44	(1 599)	-52,68
TRANSPORTS DE BIENS ET PERSON.			166	0,02	(166)	-100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	80 004	9,70	56 241	8,21	23 763	42,25
MISSIONS	2 458	0,30	2 601	0,38	(143)	-5,49
RECEPTIONS (TAX.)	12 206	1,48	8 186	1,19	4 020	49,11
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 281	0,28	2 137	0,31	144	6,75
FRAIS POSTAUX	612	0,07	175	0,03	437	249,89
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 398	0,17	1 154	0,17	244	21,13
Impôts, taxes et versements assimilés	5 314	0,64	7 049	1,03	(1 735)	-24,62
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 494	0,18	835	0,12	658	78,80
PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMAT	1 208	0,15	676	0,10	532	78,82
CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	1 296	0,16	1 298	0,19	(2)	-0,15
TAXES FONCIERES			1 488	0,22	(1 488)	-100,00
TAXE SUR LES VEHICULES DES SOCIETES	879	0,11	2 752	0,40	(1 873)	-68,06
DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	437	0,05			437	
Salaires et traitements	338 277	41,02	394 117	57,51	(55 841)	-14,17
SALAIRES, APPOINTEMENTS	219 665	26,64	111 306	16,24	108 359	97,35
REMUNERATION MENSUELLE MINIMALE			5 463	0,80	(5 463)	-100,00
REMUNERATION DE GERANCE - A. L. CHASSAGNE	113 450	13,76	260 673	38,04	(147 223)	-56,48
SALAIRES S/CONGES A PAYER	5 162	0,63	3 262	0,48	1 900	58,26
PRIMES ET GRATIFICATIONS			1 880	0,27	(1 880)	-100,00
PRIMES EXCEPTIONNELLES			11 534	1,68	(11 534)	-100,00
Charges sociales du personnel	76 996	9,34	43 642	6,37	33 354	76,43
COTISATIONS A L'URSSAF	56 063	6,80	24 537	3,58	31 526	128,49
COTISATIONS MUTUELLES	1 209	0,15	946	0,14	263	27,78
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	14 430	1,75	8 727	1,27	5 703	65,36

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
COTISATIONS PREVOYANCES	3 548	0,43	2 651	0,39	897	33,85
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL			5 874	0,86	(5 874)	-100,00
CHARGES SOCIALES SALAIRES S/CONGES PAYES	1 746	0,21	907	0,13	839	92,43
Cotisations personnelles de l'exploitant	79 602	9,65	111 592	16,28	(31 990)	-28,67
COTISATIONS SOCIALES - TNS - SSI - A.L CHASSAG	59 243	7,18	94 032	13,72	(34 789)	-37,00
COTISATIONS DECES - ADIS - CHASSAGNE	738	0,09	509	0,07	229	44,94
SWISSLIFE - RETRAITE SUP. ART 62 - COMPLMT R	3 936	0,48	7 871	1,15	(3 936)	-50,00
COTISATIONS - MADELIN - PREVOYANCE - APRIL -	1 184	0,14	2 153	0,31	(969)	-45,01
COTISATIONS MADELIN SWISSLIFE- RETRAITE	3 146	0,38	6 292	0,92	(3 146)	-50,00
COTISATIONS MADELIN - MUTUELLE - AXA - A.L.	1 340	0,16	735	0,11	606	82,40
COTISATIONS ASSURANCE VIE ABEILLE CHASSAG	5 015	0,61			5 015	
COTISATIONS EPARGNE RETRAITE ABEILLE CHA	5 000	0,61			5 000	
Dotation aux amortissements sur immobilisations	9 720	1,18	7 152	1,04	2 568	35,91
DOTATIONS AUX AMORT. IMMOB. CORPOR.	9 720	1,18	7 152	1,04	2 568	35,91
Autres charges de gestion courante	45	0,01	188	0,03	(143)	-76,02
PERTES DE CHANGE EXPLOITATION			8		(8)	-100,00
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	45	0,01	180	0,03	(135)	-74,90
Résultat d'exploitation	137 368	16,66	94 948	13,86	42 419	44,68
Total des produits financiers	364 592	44,22	2 743	0,40	361 849	N/S
Produits financiers de participations	364 392	44,19	2 739	0,40	361 652	N/S
PRODUITS DE PARTICIPATIONS	342 185	41,50			342 185	
DECOMPTE INTERETS CC	22 206	2,69	2 739	0,40	19 467	710,72
Différences positives de change	201	0,02	4		197	N/S
GAINS DE CHANGE	201	0,02	4		197	N/S
Total des charges financières	22 363	2,71	7 059	1,03	15 304	216,79
Intérêts et charges assimilées	22 295	2,70	7 067	1,03	15 229	215,50
INTERETS DES EMPRUNTS	315	0,04	434	0,06	(119)	-27,43
INTERETS DETTES RATTACHES PARTICIPATIONS	20 740	2,52	5 929	0,87	14 811	249,82
INTERETS BANCAIRES	1 240	0,15	703	0,10	536	76,22
Différences négatives de change	68	0,01	(8)		75	988,57
PERTES DE CHANGE	68	0,01	(8)		75	988,57
Résultat financier	342 229	41,50	(4 316)	-0,63	346 545	N/S
Résultat courant avant impôts	479 597	58,16	90 632	13,23	388 965	429,17
Total des produits exceptionnels	4 351	0,53	8 500	1,24	(4 149)	-48,81
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 351	0,53	8 500	1,24	(4 149)	-48,81
PROD.EXCEPT./OPER.GESTION			8 500	1,24	(8 500)	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS S/EXO ANT.	4 351	0,53			4 351	
Total des charges exceptionnelles	1 688	0,20	1 285	0,19	403	31,36
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 688	0,20	1 285	0,19	403	31,36
CHARGES EXCEPT./OPE.GESTION	472	0,06			472	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
PENALITES, AMENDES FISCALES ET PENALES CHARGES EXCEPTIONNELLES S/EXO ANT	1 085 131	0,13 0,02	1 285	0,19	(200) 131	-15,55
Résultat exceptionnel	2 663	0,32	7 215	1,05	(4 552)	-63,09
Impôts sur les bénéfices			23 340	3,41	(23 340)	-100,00
IMPOTS DUS EN FRANCE			23 340	3,41	(23 340)	-100,00
Résultat de l'exercice	482 260	58,49	74 508	10,87	407 753	547,26

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant le 17 mai 2023.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 598 986** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 378 657** euros et un total **charges** de **896 397** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **482 260** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté. La société a apporté une modification à la présentation des comptes avec le reclassement des dettes et créances rattachées à des participations figurant en 2021 à l'actif et au passif en compte de tiers en compte courant d'associé figurant en autres créances. Ce changement est motivé par une harmonisation de cette méthode de comptabilisation au niveau du groupe.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles et notamment la marque ont fait l'objet d'un test de valeur.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	210 809	83 300	6 813			300 922
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	210 809	83 300	6 813			300 922
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	2 000					2 000
	Matériel de transport	19 190					19 190
	Matériel de bureau, mobilier	9 193		2 845			12 038
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	83 300			83 300		
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		113 683		2 845	83 300		33 227
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	631 300		16 667			647 967
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 544		80			2 624
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	633 844		16 747			650 591
TO TAL		958 336	83 300	26 405	83 300		984 741

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles		2 069		2 069
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 069		2 069
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 177	400		1 577
	Matériel de transport	11 648	4 589		16 237
	Matériel de bureau, mobilier	5 607	2 662		8 269
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		18 432	7 651		26 083
TOTAL		18 432	9 720		28 152

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 624		2 624
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	616 212	616 212	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 735	2 735	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 026	4 026	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 001 097	1 001 097	
	Débiteurs divers	6 782	6 782	
	Charges constatées d'avances	579	579	
	TOTAL DES CREANCES	1 634 056	1 631 432	2 624
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	3 364	3 364		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	21 216	10 127	11 089	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 334	17 334		
	Personnel et comptes rattachés	59 955	59 955		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 722	27 722		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	100 038	100 038		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 428	1 428		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 062 242	1 062 242		
	Autres dettes	118 681	118 681		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 411 981	1 400 891	11 089	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 989			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	66 607			

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	10 965	134 346		123 382
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	10 965	134 346		123 382
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18	22	(4)	-19,07
Emprunts et dettes financières divers	20 740	5 929	14 811	249,82
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 157	105 421	(103 264)	-97,95
Dettes fiscales et sociales	53 421	120 538	(67 117)	-55,68
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	118 681		118 681	
TOTAL	195 018	231 910	(36 892)	-15,91

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	579	277	303 109,51
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	579	277	303 109,51



Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	602 800				602 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	12 670	14 228			26 898
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	75 047				75 047
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	74 508	(74 508)		482 260	482 260
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	765 024	(60 280)		482 260	1 187 005

Date de l'assemblée générale 12/08/2022

Dividendes attribués 60 280

¹dont dividende provenant du résultat n-1 60 280

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 704 745

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 704 745

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 421 981

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		6 028,00	100,0000	602 800,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		6 028,00	100,0000	602 800,00

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Emprunt - caution de la SOCAMA Emprunt - caution solidaire de M. Chassagne		25 000 60 000 85 000
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		85 000
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Effectif moyen

	31/12/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	4	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers	1	
	TOTAL	5	

--

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

SAS FUFU	498 833	100,00	37 537
SAS FUFU TOULOUSE	79 638	100,00	(17 355)
SAS FUFU BAYONNE	104 785	100,00	19 010
SAS FUFU AMIENS	(17 387)	100,00	2 437
SAS FUFU DEVELOPPEMENT	19 991	100,00	14 991
SAS FUFU NICE	(27 177)	100,00	(42 177)
SAS MITSUBA GRENOBLE	(128 714)	100,00	(104 528)
SAS CHAMOIS ROUGE	(96 275)	100,00	(71 985)
SAS FUFU OZ	2 818	100,00	(192)

2. Participations (10 à 50 %)

SARL UDON	(85 195)	33,33	1 198
LDA FUFU JAPANESE RESTAURANT	5 000	33,33	

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Entreprises liées

Entreprises avec lesquelles
la société à un lien
de participation**Actif immobilisé**

Avances et acomptes sur immobilisations
Participations
Créances rattachées à des participations
Prêts et autres immobilisations financières

647 967
1 023 596

Actif circulant

Avances et acomptes versés sur commandes
Créances clients et comptes rattachés
Autres créances
Capital souscrit appelé, non versé

525

420 559
1 001 097

Dettes

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit
Emprunts et dettes financières divers
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

995 635

116 681

Produits financiers

Produits de participations
Autres produits financiers

342 185
22 206

Charges financières

Charges financières

20 740

Autres éléments

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des produits exceptionnels		4 351
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>PRODUITS EXCEPTIONNELS S/EXO ANT.</i>	4 351	4 351
Total des charges exceptionnelles		1 688
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>CHARGES EXCEPT./OPE.GESTION</i> <i>PENALITES, AMENDES FISCALES ET PENALES</i> <i>CHARGES EXCEPTIONNELLES S/EXO ANT</i>	472 1 085 131	1 688
Résultat exceptionnel		2 663

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice :

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que la guerre en Ukraine n'a pas d'impact significatif sur les comptes annuels de la société.

A la date d'arrêté des comptes le 31 décembre 2022, l'entreprise estime que la poursuite de son activité n'est pas remise en cause.

Investissements :

La société a investi dans plusieurs nouvelles filiales :

- FUFU JAPANESE RESTAURANT situé à Lisbonne à hauteur de 33,33% du capital pour 1 667 euros.
- FUFU NICE à hauteur de 100% du capital pour 15 000 euros.

Engagement retraite :

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'élève à 77 euros en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,77%
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Taux de charges sociales : 34%
- Taux de turnover : 1%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de mortalité : 2016 - 2018
- Départ volontaire à la retraite

Transactions significatives qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché avec les parties liées :

Au cours de l'exercice, il n'existe pas de transaction entre les parties liées répondant aux critères ci dessus.

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE BORDEAUX CENTRE
CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY
33090 BORDEAUX CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION	Identification du destinataire		
	EURL VEGA 20 rue Descartes		
	33000 BORDEAUX		
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :	Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
	83897183600013		
B ACTIVITÉ			
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante **01012022**
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET **C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	123 726	Bénéfice imposable au taux de 15 %	42 500	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%						

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐**D IMPUTATIONS** (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution **2,50 %****F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ**
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % **G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS**

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **COMPTA EXPERT**ECF ☐ Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐			
Nom, adresse, téléphone :			
- Professionnel de l'expertise comptable :	2LV CONSEIL TRIOPOLIS 3	4-6 RUE RENE CASSIN 33300 BORDEAUX	0626442030
- Conseil :			
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :			
N° d'agrément			

A **BORDEAUX** le **17052023** Signature et qualité du déclarant **ANGE-LUDOVIC CHASSAGNE GERANT**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus	(e)	
	(f)	
	(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)	60 280
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

J

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

EURL VEGA
31122022

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)

(voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : EURL VEGA			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 20 rue Descartes			33000 BORDEAUX					
Durée de l'exercice précédent * 12								
Numéro SIRET * 8 3 8 9 7 1 8 3 6 0 0 0 1 3			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 31122022					
			N-1 31122021					
			Brut 1					
			Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	217 622	2 069	215 553	210 809
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	83 300		83 300	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	33 227	26 083	7 145	11 951
		Immobilisations en cours	AV	AW				83 300
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	647 967		647 967	631 300
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 624		2 624	2 544
TOTAL (II)		BJ	BK	984 741	28 152	956 589	939 904	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	10 965		10 965	134 346
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	616 212		616 212	423 230
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 014 641		1 014 641	782 326
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG				20 391	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	579		579	277	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 642 396		1 642 396	1 360 569	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	2 627 137	28 152	2 598 986	2 300 473	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise EURL VEGA			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :602 800.....)		DA	602 800	602 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	26 898	12 670
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	75 047	75 047
	Report à nouveau		DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	482 260	74 508
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	1 187 005	765 024
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	24 580	31 209
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	1 062 242	54 392
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	17 334	288 680
	Dettes fiscales et sociales		DY	189 143	256 832
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	118 681	904 335
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	1 411 981	1 535 449	
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	2 598 986	2 300 473	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 400 891	1 524 360
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 364		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL VEGA								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	198 797	FB		FC	198 797	59 497	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	625 769	FH		FI	625 769	625 759	
		FJ	824 566	FK		FL	824 566	685 256	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		7 157	
	Autres produits (1) (11)					FQ	185 148	219 382	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 009 714	911 795	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	52 479	193 843	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	123 382	(134 346)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	186 532	193 609	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 314	7 049	
	Salaires et traitements *					FY	338 277	394 117	
	Charges sociales (10)					FZ	156 598	155 234	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	9 720	7 152
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	45	188	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	872 346	816 847
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	137 368	94 948
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	364 392	2 739	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	201	4	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	364 592	2 743	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	22 295	7 067	
	Différences négatives de change					GS	68	(8)	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	22 363	7 059	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	342 229	(4 316)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	479 597	90 632	

Désignation de l'entreprise EURL VEGA										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	4 351	8 500	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	4 351	8 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 688	1 285	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 688	1 285	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	2 663	7 215	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		23 340	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 378 657	923 038	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	896 397	848 531	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	482 260	74 508	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								1G			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1J	364 392	2 739	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX			
	(9)	Dont transferts de charges								RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 56 471								RD			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1		7 157	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2	79 602	111 592	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 20 359 obligatoires A9 59 243								A3	185 067	219 376	
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 2 525 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 5 000								A4			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels									1 688	4 351		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise **EURL VEGA**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	210 809	KE	83 300	KF	6 813	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 000	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	19 190	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	9 193	LC		LD	2 845	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	83 300	LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	113 683	LO		LP	2 845	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	631 300	8V		8W	16 667
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	2 544	1U		1V	80		
TOTAL IV					LQ	633 844	LR		LS	16 747		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	958 336	ØH	83 300	ØJ	26 405	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	300 922	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	2 000	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	19 190	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	12 038	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	83 300	MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY	83 300	NG		NH	33 227	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	647 967	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2 624	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	650 591	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4	83 300	ØK		ØL	984 741	ØM		

Exercice N clos le : 31 12 2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL VEGA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : EURL VEGA													Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement			CY			EL			EM			EN			
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF		2 069	PG			PH		2 069	
TOTAL I			RK			RM		2 069	RN			RO		2 069	
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		1 177	QE		400	QF			QG		1 577	
	Matériel de transport		QH		11 648	QI		4 589	QJ			QK		16 237	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		5 607	QM		2 662	QN			QO		8 269	
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
TOTAL II			QU		18 432	QV		7 651	QW			QX		26 083	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		18 432	ØP		9 720	ØQ			ØR		28 152	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						NY							
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **EURL VEGA**Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL VEGA										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	2 624	UV		UW	2 624		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	616 212		616 212				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieure-ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 735		2 735				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 026		4 026				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	1 001 097		1 001 097				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	6 782		6 782				
	Charges constatées d'avance			VS	579		579				
	TOTAUX			VT	1 634 056	VU	1 631 432	VV	2 624		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	3 364		3 364					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	21 216		10 127		11 089			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	17 334		17 334						
Personnel et comptes rattachés		8C	59 955		59 955						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	27 722		27 722						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	100 038		100 038					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 428		1 428					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 062 242		1 062 242						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	118 681		118 681						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 411 981	VZ	1 400 891	11 089					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	66 607		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	9 989	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : EURL VEGA						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122022	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	482 260	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						WE	4 672	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)						WG	879	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) RB)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)						XX		
	Amendes et pénalités						WJ	1 085	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *						XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7			
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN		
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
	Écart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*						SU			
Zones d'entreprises * (activité exonérée)						SW			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	491 302		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A 17 109)						WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						I6		
	Majoration d'amortissement *						WZ		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies) K9						K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies) PA	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies) ØV						1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies) XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) PP						PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies) PB	
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles 44 sexies L2						L5		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies) X9						YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit ZI	
	Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite						YI		
	Dt déd. exc (art 39 decies A) YA						YB	Dt déd. exc (art 39 decies C) YC	
	Dt déd. exc (art 39 decies B) YB						YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) YI						YL		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) YL								
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
	III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	166 226		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	166 226		
						XO	0		

Désignation de l'entreprise EURL VEGA		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	21 423
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : EURL VEGA										Néant ☐ *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB	14 228						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	74 508			ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	60 280						
						ZF							
	TOTAL I	ØF	74 508			TOTAL II	ZH	74 508					
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	13 464	XQ	18 547	27 345				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	15 721	9 552				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	152 264	156 711				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	186 532	193 609				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 296	1 298				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	4 018	5 751				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	5 314	7 049				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	199 361					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	15 514					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *						ØB	219 665					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	2,21 %		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	166 226	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(9 481)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	8 3 8 9 7 1 8 3 6 0 0 1 3			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EURL VEGA						Néant ☒ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **EURL VEGA**Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **EURL VEGA**Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EURL VEGA					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL VEGA		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	5	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	824 566	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	185 067	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 009 634	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	81	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	81	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	70 932	
Variation négative des stocks	OQ	123 382	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	152 676	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 939	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	45	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	348 974	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	660 740
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	660 740
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 009 634	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	1 199 929	
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ 31/12/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 83897183600013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL VEGA

ADRESSE (voie) 20 rue Descartes

CODE POSTAL 33000

VILLE BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

6 028

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CHASSAGNE Prénom(s) ANGE-LUDOVIC
Nom marital CHASSAGNE % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 6 028
Naissance : Date 07061971 N° département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE
Adresse : N° 20 Voie rue DES CARTES
Code postal 33000 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3/1/1/2/2/0/2/2/

N° SIRET

8 3 8 9 7 1 8 3 6 0 0 0 1 3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL VEGA

ADRESSE (voie) 20 rue Descartes

CODE POSTAL

33000

VILLE

BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

11

Forme juridique SAS Dénomination CHAMOIS ROUGE

N° SIREN (si société établie en France) 892651324

% de détention

100,00

Adresse : N° 20 Voie RUE DES CARTES

Code postal 33000

Commune BORDEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination MITSUBA GRENOBLE

N° SIREN (si société établie en France) 897950598

% de détention

100,00

Adresse : N° 2 Voie RUE BAYARD

Code postal 38000

Commune GRENOBLE

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination FUFU OZ

N° SIREN (si société établie en France) 892649393

% de détention

100,00

Adresse : N° 20 Voie RUE DES CARTES

Code postal 33000

Commune BORDEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination FUFU NICE

N° SIREN (si société établie en France) 911650869

% de détention

100,00

Adresse : N° 20 Voie RUE DES CARTES

Code postal 33000

Commune BORDEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination FUFU DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 907750087

% de détention

100,00

Adresse : N° 20 Voie RUE DES CARTES

Code postal 33000

Commune BORDEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination FUFU AMIENS

N° SIREN (si société établie en France) 898081955

% de détention

100,00

Adresse : N° 20 Voie RUE DES CARTES

Code postal 33000

Commune BORDEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination FUFU BAYONNE

N° SIREN (si société établie en France) 843411000

% de détention

100,00

Adresse : N° 20 Voie RUE DES CARTES

Code postal 33000

Commune BORDEAUX

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination FUFU TOULOUSE

N° SIREN (si société établie en France) 825267289

% de détention

100,00

Adresse : N° 20 Voie RUE DES CARTES

Code postal 33000

Commune BORDEAUX

Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 83897183600013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL VEGA

ADRESSE (voie) 20 rue Descartes

CODE POSTAL 33000 VILLE BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 11

Forme juridique SAS Dénomination FUFU

N° SIREN (si société établie en France) 519093983 % de détention 100,00

Adresse : N° 37 Voie RUE SAINT REMI

Code postal 33000 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination UDON

N° SIREN (si société établie en France) 894147271 % de détention 33,33

Adresse : N° 11 Voie RUE DES PILIERS DE TUTELLE

Code postal 33000 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination FUFU - JAPANESE RESTAURANT

N° SIREN (si société établie en France) 000000000 % de détention 33,33

Adresse : N° 6 Voie LARGO PROF. ANTONIO DE SOUSA

Code postal 99139 Commune LISBONNE Pays PORTUGAL

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

2029-B-bis-SD
(2023)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZD annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **EURL VEGA**
N° SIRET de la société mère : **83897183600013** Exercice ouvert le : **01/01/2023** clos le : **31/12/2023**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	838971836	Adresse		NON		
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	VEGA					
Adresse	20 rue Descartes					
	33000 BORDEAUX FRANCE					
Siren	892651324	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	CHAMOIS ROUGE					
Adresse	20 RUE DESCARTES					
	33000 BORDEAUX FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

2029-B-bis-SD
(2023)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZD annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **EURL VEGA**
N° SIRET de la société mère : **83897183600013** Exercice ouvert le : **01/01/2023** clos le : **31/12/2023**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	897950598	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	MITSUBA GRENOBLE					
Adresse	2 RUE BAYARD					
	38000 GRENOBLE					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 ER 2023

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **EURL VEGA**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE BORDEAUX CENTRE

CITE ADMINISTRATIVE

RUE JULES FERRY

33090 BORDEAUX CEDEX

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère



(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **83897183600013**

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	166 226		CB	175 706		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX	166 226		CY	175 706		
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ		DA	9 481		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations		Moins-values et déductions			
		Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS		ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR				A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %			B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%				B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **EURL VEGA**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE BORDEAUX CENTRE
CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY
33090 BORDEAUX CEDEX

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)



SIRET Société intégrée : **83897183600013**

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☒

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions						
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB						
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ						
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH						
TOTAL				FK		FL						
BENEFICE (2) FK - FL				FM		FN						
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME				Cessions d'immobilisations								
				Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions					
				Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %			
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%					E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2058 TS 2023

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

TABLEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE



(1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : EURL VEGA

N° SIRET : 8 3 8 9 7 1 8 3 6 0 0 0 1 3

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE BORDEAUX CENTRE
CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY
33090 BORDEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01012022

clos le : 31122022

Si un tableau n° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 3

Néant * ☐

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice	Déficit	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI)	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)
	AC	AD	AK	AF	AE	EL
AUTR VEGA						
8 3 8 9 7 1 8 3 6 0 0 0 1 3	166 226					
AUTR CHAMOIS ROUGE						
8 9 2 6 5 1 3 2 4 0 0 0 1 4		71 985				
SAS MITSUBA GRENOBLE						
8 9 7 9 5 0 5 9 8 0 0 0 2 8		103 721				
SOUS-TOTAL	BE 166 226	BF 175 706				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB 9 481				
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **EURL VEGA**

N° SIRET : 83897183600013

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE BORDEAUX CENTRE
CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY
33090 BORDEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☐

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE

Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV	1 015 131
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019	HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)	HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB
	Déficit	HC
		9 481
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *	HG	
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK
	Déficit	HL
		9 481

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : EURL VEGA

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE BORDEAUX CENTRE
CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY

33090 BORDEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01012022

clos le : 31122022

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	9 481
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	9 481

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **EURL VEGA**

N° SIRET : 83897183600013

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE BORDEAUX CENTRE
 CITE ADMINISTRATIVE
 RUE JULES FERRY
 33090 BORDEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☒

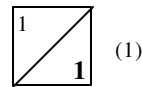
Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
AUTR VEGA SARL unipersonnelle					
AUTR CHAMOIS ROUGE SAS, Sté par actions simplifiée					
SAS MITSUBA GRENOBLE SAS, Sté par actions simplifiée					
TOTAL					

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
 (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
 (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
 (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
 (5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
 Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
 (6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
 Dans ce cas, il convient :
 - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
 - de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
 Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES CREDITS D'IMPOT
ET CREANCES IMPUTABLES



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **EURL VEGA**

N° SIRET **8 3 8 9 7 1 8 3 6 0 0 0 1 3**

SIE BORDEAUX CENTRE

Adresse du service des impôts des entreprises **CITE ADMINISTRATIVE**

où est déposée la déclaration de résultats : **RUE JULES FERRY**

33090 BORDEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant * ☒

SIREN et dénomination des sociétés 1	Réduction et crédit d'impôt 2	Montant du crédit d'impôt 3	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT) 6
			Cédées à la mère 4	Utilisées par la mère 5	
TOTAL					
			LE	LF	

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
AUTR VEGA 838971836			
AUTR CHAMOIS ROUGE 892651324			
SAS MITSUBA GRENOBLE 897950598			
TOTAL	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	EURL VEGA												
SIREN de la société mère :	8	3	8	9	7	1	8	3	6				
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE BORDEAUX CENTRE CITE ADMINISTRATIVE RUE JULES FERRY 33090 BORDEAUX CEDEX												
Exercice ouvert le : 01012022	clos le : 31122022												

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins values non encore imposées ⁴ NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

¹ Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

² Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe

³ Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

⁴ Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☒ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE BORDEAUX CENTRE
CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY
33090 BORDEAUX CEDEX
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

EURL VEGA
20 rue Descartes

Identification du destinataire

33000 BORDEAUX

83897183600013

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante **01012022**

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **9 481**

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15%
Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐Jeunes entreprises innovantes ☐Zones franches urbaines
Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐Entreprises nouvelles art.44 septies ☐Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐Autres dispositifs ☐Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15% Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt et indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

COMPTA EXPERT

ECF ☐ Désignation du prestataireOGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : I

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément 2LV CONSEIL
TRIOPOLIS 34-6 RUE RENE CASSIN
33300 BORDEAUX

0626442030

A BORDEAUX le 17052023

Signature et qualité du déclarant

ANGE-LUDOVIC CHASSAGNE GERANT

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts		Payées par la société elle-même (a)	
		Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **EURL VEGA**
et Date de clôture de l'exercice **31122022**

K | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salairesabstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

**ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES
DE L'ANCIEN GROUPE, ET PAR CELLES ABSORBEES OU SCINDEE AU PROFIT DE CES
DERNIERES, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE
(Y COMPRIS LE CAS ECHEANT PAR LA SOCIETE MERE ABSORBEE)**

1

(2)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total imputable sur une base élargie
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe, et par celles absorbées ou scindées au profit de ces dernières (1)							
Désignation de la société ou de la société absorbée	Désignation de la société absorbante	Déficit ordinaire					
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe							
Déficits ordinaires							
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée							
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie (1)							
Désignation de la société ou de la société absorbée	Désignation de la société absorbante	Déficit ordinaire					
Montant total imputable sur une base élargie							

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029E supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPORTABLES
D'UNE SOCIETE BENEFICIAIRE D'UNE BASE ELARGIE D'IMPUTATION
PREVUES AU 5 DE L'ARTICLE 223 I DU CGI**

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : AUTR EURL VEGA

N° SIRET : 83897183600013

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Bénéfice propre de l'exercice calculé dans les conditions prévues à l'article 223I 4 :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues à l'article 223I 4,
réalisés par les filiales de l'ancien groupe membres du nouveau groupe et sélectionnées
pour l'application du mécanisme d'imputation sur une base élargie :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues au 4 de l'article 223I, réalisés par les filiales de l'ancien groupe ayant donné leur accord pour faire partie du nouveau groupe et sélectionnées pour bénéficier du dispositif d'imputation sur une base élargie						
	N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit impté sur le bénéfice propre de la société titulaire du déficit						
Déficit imputé sur une base élargie						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CALCUL DES DEFICITS REPORTABLES PERDUS A LA SUITE DE LA
SORTIE DU NOUVEAU GROUPE DE SOCIETES MEMBRES DE L'ANCIEN GROUPE**
Article 223 R dernier alinéa du CGI

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : EURL VEGA

N° SIRET : 83897183600013

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination des sociétés sorties du groupe et des sociétés absorbées à leur profit dans l'ancien groupe :

I - DEFICIT

Montant initial du déficit transmis à la société titulaire du déficit	A	
Montant du déficit déjà imputé ou perdu en application de l'article 223R	B	
Somme des déficits correspondant à des sociétés sorties du groupe, et aux sociétés absorbées ou scindées à leur profit dans l'ancien groupe (en cumul)	C	
Différence (si > 0) à déduire du déficit reportable	D soit C - B	

II - CONSEQUENCES SUR LE DEFICIT REPORTABLE

DEFICIT ORDINAIRE	N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit perdu	D					
Réduction de la base d'imputation élargie	D					
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES DEL'ANCIEN GROUPE, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE (Y COMPRIS, LE CAS ECHEANT, LA SOCIETE MERE ABSORBEE)



Dénomination de la société mère titulaire des déficits

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : AUTR EURL VEGA

N° SIRET : 83897183600013

Exercice ouvert le : 01012022

clos le : 31122022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe appartenant à la branche apportée								
Déficits ordinaires								
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée								
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Montant total		Déficits ordinaires						

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029H supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
EURL VEGA	83897183600013	6420Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
20 rue Descartes		
33000 BORDEAUX		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	166 226
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	42 500

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

123 726

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15 %	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année :

[illegible]

VEGA
Société à responsabilité
limitée au capital de 602
800 euros Siège social : 20
Rue Descartes 33000
BORDEAUX
RCS BORDEAUX :
838 971 836

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE DU 31 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente et
un-Juillet, A
18 heures 30,
Au siège social à BORDEAUX,

Monsieur Ange-Ludovic CHASSAGNE, demeurant, 20 Rue Descartes à Bordeaux (33000),

Propriétaire de la totalité des 6 028 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société VEGA,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Ange Ludovic CHASSAGNE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

LC

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts à hauteur de 4.672 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 482.260 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	482.260 euros
A la réserve légale	24.113 euros
En autres réserves	397.867 euros
 Solde	 60.280 euros
A titre de dividende à l'associé unique	60.280 euros
Soit 10 euros par titre	

LC

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres est de 1.126.725 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est rappelé que la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 a procédé à une réforme en profondeur du régime de taxation des revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques en mettant en place un prélèvement forfaitaire unique (PFU).

Le PFU, aussi appelé « flat tax », consiste en une imposition à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire unique de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, ce qui se traduit par une taxation globale à 30 %.

Les contribuables y ayant intérêt peuvent toutefois opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est globale et concerne l'ensemble des revenus et plus-values de l'année.

Le PFU est applicable aux distributions réalisées depuis le 1er janvier 2018

La loi de finances pour 2018 a maintenu le prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) perçu à titre d'acompte.

Le taux du PFNL est désormais aligné sur celui du PFU.

Peuvent toujours demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à :

- 50.000 € pour un célibataire, veuf ou divorcé

Ou

- 75.000 € pour un couple soumis à l'imposition commune (mariés ou pacsés).

Conformément à la loi, l'associé unique rappelle les distributions de dividendes réalisées antérieurement :

Exercice clos le 31 décembre 2021: 60.280 euros, soit 10 euros par titre
Montant éligible à l'abattement de 40 % : 60.280 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2019: 105.280 euros, soit 17,465 euros par titre
Montant éligible à l'abattement de 40 % : 105.280 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2018: 39.892 euros, soit 6,617 euros par titre
Montant éligible à l'abattement de 40 % : 39 892 euros.

LC

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Convention(s) conclue(s) par l'associé unique avec la Société :

1-Compte courant de Monsieur Ange Ludovic CHASSAGNE

Monsieur Ange Ludovic CHASSAGNE, gérant, est titulaire d'un compte courant dont le montant s'élève à 66.607 euros à la clôture de l'exercice.

Ce compte courant a porté intérêt au taux de 2,21 %.

2 - Licences de marque

La société VEGA a conclu le 17 avril 2018 avec les sociétés FUFU, une convention de licence de marque définissant les modalités d'utilisation de la marque « FUFU », le mode de rémunération, la durée ainsi que le mode de résiliation du contrat.

Au titre de la convention conclue avec la société FUFU, la société VEGA a facturé la somme de 102.000 euros à la société FUFU pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Au titre de la convention conclue avec la société FUFU TOULOUSE, la société VEGA a facturé la somme de 69.008 euros à la société FUFU TOULOUSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3- Convention d'animation conclue entre la société VEGA et ses filiales

La société VEGA, représentée par Monsieur Ange Ludovic CHASSAGNE, a conclu avec ses filiales une convention d'animation et de prestations de services en vue de définir :

- son rôle d'animation et de pilotage stratégique du groupe qu'elle forme avec ses Filiales ;
les services et prestations qu'elle rend à ses Filiales
- les conditions et modalités dans lesquelles elle facture à ses Filiales les services rendus.

Au 31 décembre 2022, le montant des prestations facturées par la société VEGA à ses filiales s'élevait à :

91.000 euros à la société FUFU,

65.000 euros à la société FUFU TOULOUSE,

36.000 euros à la société FUFU BAYONNE,

4- Convention de trésorerie

La société VEGA a conclu le 01 juin 2022 avec ses filiales, une convention de trésorerie définissant les modalités d'avances financières entre les sociétés du Groupe.

Au 31 décembre 2022, le montant des avances de trésorerie consenties par la société FUFU TOULOUSE à la société VEGA s'établissait à 183.358 euros et a porté intérêt au taux de 2,21 %.

Au 31 décembre 2022, le montant des avances de trésorerie consenties par la société VEGA à la société FUFU BAYONNE s'établissait à 111.532 euros et a porté intérêt au taux de 2,21 %.

Au 31 décembre 2022, le montant des avances de trésorerie consenties par la société FUFU à la société VEGA s'établissait à 766.696 euros et a porté intérêt au taux de 2,21 %.

Au 31 décembre 2022, le montant des avances de trésorerie consenties par la société VEGA à la société CHAMOIS ROUGE s'établissait à 229.764 euros et a porté intérêt au taux de 2,21 %.

Au 31 décembre 2022, le montant des avances de trésorerie consenties par la société FUFU DEVELOPPEMENT à la société VEGA s'établissait à 24.841 euros et a porté intérêt au taux de 2,21 %.

Au 31 décembre 2022, le montant des avances de trésorerie consenties par la société VEGA à la société FUFU AMIENS s'établissait à 92.307 euros et a porté intérêt au taux de 2,21 %.

Au 31 décembre 2022, le montant des avances de trésorerie consenties par la société VEGA à la société FUFU RAMEN NICE s'établissait à 160.812 euros et a porté intérêt au taux de 2,21 %.

Au 31 décembre 2022, le montant des avances de trésorerie consenties par la société VEGA à la société MITSUBA GRENOBLE s'établissait à 240.918 euros et a porté intérêt au taux de 2,21 %.

Au 31 décembre 2022, le montant des avances de trésorerie consenties par la société VEGA à la société UDON s'établissait à 134.743 euros et a porté intérêt au taux de 2,21 %.

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

LC

5-Honoraires du Président

Depuis le 15 janvier 2021, la société VEGA a été nommée en qualité de Président de l'ensemble de ses filiales.

Au 31 décembre 2022, le montant des honoraires de Présidence facturés à ses filiales s'élevait à :

260.000 euros à la société FUFU,

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve la rémunération du gérant qui s'est élevée à 113.450 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 59.243 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 16.423 euros

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Ange Ludovic CHASSAGNE
Associé unique

S.A.R.L. VEGA
20 rue Descartes
33000 BORDEAUX
Capital social 602.000 €
SIRET 838 971 836 00013

LC

VEGA
Société d'exercice libéral à responsabilité
limitée Au capital de 602 800 euros
Siège social : 20 Rue
Descartes 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX : 838 971836

RAPPORT DE GESTION DE LA
GERANCE EXERCICE CLOS LE
31/12/2022

Je soussigné, Monsieur Ange Ludovic CHASSAGNE, associé unique et gérant de la société VEGA, ai, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

1-ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

La société a pour objet la prise de participation au capital de toute société, la gestion et l'administration des participations et plus largement toute prestation de services et notamment comptable, financière, juridique, commerciale.

La société VEGA est une société holding animatrice.

Le chiffre d'affaires net augmente de 20,33 %. Il a atteint 824.566 euros.

L'analyse de notre bilan nous permet de constater que les ventes de marchandises représentent 198.797 euros et les prestations de services 625.769 euros.

Les prestations de services sont composées de frais de gestion facturés aux filiales à hauteur de 192.000 euros, d'honoraires de présidence pour 260.000 euros et d'autres produits annexes pour 173.769 euros.

Les autres produits, constitués par les redevances de licence de la marque FUFU facturés aux filiales, représentent 185.067 euros.

Les charges d'exploitation ont également augmenté mais dans une moindre proportion (+6,80%). Elles s'établissent à 872.346 euros.

LC

Partant, le résultat d'exploitation, en hausse de 44,68 %, ressort à 137.368 euros. Nous employons en moyenne 5 salariés sur l'exercice.

La trésorerie, en baisse, atteint - 3364 euros.

Au cours de l'exercice, nous avons effectué les investissements suivants :

Logiciel de comptabilité : 6.813 euros
Matériel de bureau, mobilier : 2.845 euros.

Nous avons poursuivi le remboursement des emprunts en cours, de sorte qu'à la clôture de l'exercice, le montant dus auprès des établissements bancaires s'élève à 21.216 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, aucun événement particulier n'est intervenu.

Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1 janvier 2023 sont de continuer à soutenir le développement de nos filiales.

II- FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société VEGA détient des participations au sein des sociétés suivantes :

- La société FUFU, société par actions simplifiée au capital de 9 500 euros, dont le siège est sis 37 rue saint Rémi à BORDEAUX (3300), immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 519 093 983. La société VEGA détient 100 % du capital de la société FUFU.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, son activité a été la suivante :

CA : 1.700.228 euros
Résultat : 37.537 euros
Capitaux propres : 498.833 euros

LC

- La société FUFU TOULOUSE, société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros, dont le siège social est sis 20 Rue Descartes à BORDEAUX (33000), immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 825 267 289. La société VEGA détient 100 % du capital de la société FUFU TOULOUSE.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, son activité a été la suivante :

CA : 1.146.092 euros

Résultat : -16.650 euros

Capitaux propres : 80.344 euros

- La société FUFU BAYONNE, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, dont le siège est sis 20 Rue Descartes à BORDEAUX (33000), immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 843 411 000. La société VEGA détient 100 % du capital de la société FUFU BAYONNE.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, son activité a été la suivante :

CA : 652.556 euros

Résultat : 9.605 euros

Capitaux propres : 95.381 euros

- La société CHAMOIS ROUGE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège est sis 20 Rue Descartes à BORDEAUX (33000), immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 892 651 324. La société VEGA détient 100 % du capital de la société CHAMOIS ROUGE.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, son activité a été la suivante :

CA : 1.227 euros

Résultat : -71.985 euros

Capitaux propres : - 96.275 euros

- La société FUFU DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège est sis 20 Rue Descartes à BORDEAUX (33000), immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 907 750 087. La société VEGA détient 100 % du capital de la société FUFU DEVELOPPEMENT.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, son activité a été la suivante :

CA : 30.000 euros

Résultat : 14.991 euros

Capitaux propres : 19.991 euros

LC

- La société FUFU AMIENS, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège est sis 20 Rue Descartes à BORDEAUX (33000), immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 898 081 955. La société VEGA détient 100 % du capital de la société FUFU AMIENS.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, son activité a été la suivante :

CA : 393.859 euros

Résultat : 2.437 euros

Capitaux propres : -17.387 euros

- La société MITSUBA GRENOBLE, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège est sis 20 Rue Descartes à BORDEAUX (33000), immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 897 950 598. La société VEGA détient 100 % du capital de la société MITSUBA GRENOBLE.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, son activité a été la suivante :

CA : 189.338 euros

Résultat : -104.528 euros

Capitaux propres : -128.714 euros

- La société FUFU RAMEN NICE, société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros, dont le siège est sis 20 Rue Descartes à BORDEAUX (33000), immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 911 650 869. La société VEGA détient 100 % du capital de la société FUFU RAMEN NICE.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, son activité a été la suivante :

CA : 428.834 euros

Résultat : 2.437 euros

Capitaux propres : -27.177 euros

- La société UDON, SARL au capital de 15.000 euros, dont le siège est 11 Rue Des Piliers De Tutelle à BORDEAUX (33000), immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 894 147 271. La société VEGA détient 33,33 % du capital de la société UDON.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, son activité a été la suivante :

CA : 502.707 euros

Résultat : 4.198 euros

Capitaux propres : -82.195 euros

LC

- La société FUFU JAPANESE RESTAURANT LDA au capital de 5.000 euros, dont le siège est à Largo Prof, Antonio de Sousa n° 6-A 1200-153 Lisbonne, immatriculée au RCS de Lisbonne sous le numéro 894 147 271. La société VEGA détient 33,33 % du capital de la société FUFU JAPANESE RESTAURANT LDA.
- La société FUFU OZ, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège est sis 20 Rue Descartes à BORDEAUX (33000), immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 892 649 393. La société VEGA détient 100 % du capital de la société FUFU OZ.

III - RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 824.566 euros contre 685.256 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,33 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 185.148 euros contre 219382 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 94,48 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 175.861 euros contre 59.497 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 195,58 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 186.532 euros contre 193.609 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 3,65 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5.314 euros contre 7.049 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 24,61 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 338.277 euros contre 394.117 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -14,17 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 76.996 euros contre 43.642 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 76,42 %.

Le montant des cotisations personnelles de l'exploitant s'élèvent à 79.602 euros contre 111.592 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 28,67 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 5 comme pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 9.720 euros contre 7.152 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 35,90 %.

Le montant des autres charges s'élève à 45 euros contre 188 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 76,06 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 872.346 euros contre 816.847 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,80%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 137.368 euros contre 94.948 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 44,68 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 342.229 euros contre -4.316 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 2.663 euros contre 7.215 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés de 0 euros alors qu'il était de 23.340 pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 482.260 euros contre un bénéfice de 74.508 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 547,26 %.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 2.598.986 euros contre 2.300.473 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,97 %.

LC

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 482.260 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	482.260 euros
A la réserve légale	24.113 euros
En autres réserves	397.867 euros
Solde	60.280 euros
A titre de dividende à l'associé unique	60.280 euros
Soit 10 euros par titre	

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres est de 1.126.725 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice clos le 31 décembre 2022: 60.280 euros, soit 10 euros par titre
Montant éligible à l'abattement de 40 % : 60.280 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2021: 60.280 euros, soit 10 euros par titre
Montant éligible à l'abattement de 40 % : 60.280 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2019: 105.280 euros, soit 17,465 euros par titre
Montant éligible à l'abattement de 40 % : 105.280 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2018: 39.892 euros, soit 6,617 euros par titre
Montant éligible à l'abattement de 40 % : 39 892 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts à hauteur de 16.835 euros.

LC

IV - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce devront être portées sur le registre des décisions de l'associé unique, en annexe au procès-verbal.

Fait à Bordeaux
Le 31 juillet 2023

La Gérance

S.A.R.L. VEGA
20 rue Descartes
33000 BORDEAUX
Capital social 602.000 €
SIRET 838 971 836 00013

LC